Hauts-de-France, Nord
Frelinghien
Ferme de la Hutte
4505 rue de Quesnoy

casemates et observatoire casematé (ferme de la Hutte)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA59005063
Date de l'enquête initiale : 2016
Date(s) de rédaction : 2017
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Les ouvrages fortifiés de la Première Guerre mondiale
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : casemate, poste d'observation
Précision sur la dénomination : observatoire casematé
Appellation : ferme de la Hutte, blockhaus
Parties constituantes non étudiées : ferme

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Références cadastrales : 2014, OB, 189, 190 ; 1833, B, 318. Corps principal de la ferme

Historique

Cet observatoire fait partie d'un ensemble de 3 casemates établies par les allemands, à une date inconnue. Il a été édifié dans le colombier de la ferme de la Hutte, comme le montre la photographie aérienne britannique du 6 mars 1918. Deux autres casemates encadrent cet observatoire, au nord-est et au sud-est. Déjà identifier en 1922 comme vestiges de guerre, il est le seul édifice régional parmi un dizaine de sites sélectionnés, à avoir bénéficier d'une inscription au titre des Monuments Historiques dès 1922.

Période(s) principale(s) : 1er quart 20e siècle

Description

L'observatoire est une tour casematée, de section rectangulaire, de 3,25 m sur 3,44 m pour une hauteur de 10,23 m, selon les relevés de l'architecte des Monuments Historiques en juin 1921. Sa face nord-ouest est couverte des briques du colombier (disparu), dans lequel elle a été érigé. Une photographie aérienne de 1918 en laisse deviner les dimensions : environs 12 m. sur 12. La différence de section entre les deux tours explique la présence de fers en saillie sur les 3 autres faces. Ces fers, s'appuyant sur les parois intérieures du colombier, ont permis la fixation du coffrage de l'observatoire,aux dimensions bien inférieures. L’accès à la tour casematée n’ayant pas été possible, on ne peut qu’estimer son organisation interne. La face sud-est, opposée au front, comporte 4 ouvertures : une entrée, une baie à mi-hauteur, curieusement munie de barreaux et deux portes superposées aux derniers niveaux. Celles-ci débouchaient sur un plancher comme en témoignent encore des fers en I sous leurs seuils. L’accès à ces étages devait s’effectuer au moyen d'une échelle de meunier. Le vantail métallique de la porte du dernier niveau est toujours en place. La face nord-est est aveugle. La face sud-ouest comporte une embrasure d'observation au 3/4 de sa hauteur. Ces embrasures d'observation sur ses faces nord-ouest et sud-ouest sont respectivement à 3 et 4 kilomètres des lignes britanniques. L’ensemble est en bon état. A une dizaine de mètres au nord-est, se trouve une deuxième casemate construite, comme en témoignent les empreintes de briques, sous le couvert de l'aile nord de la ferme de la Hutte. Couverte d'un toit en terrasse, elle ne semble disposer que d'une ouverture biaise sur son élévation nord-est. Enfin, au sud-est une troisième construction est aujourd'hui peu visible.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton, béton armé
Matériau(x) de couverture : béton en couverture
Étage(s) ou vaisseau(x) : en rez-de-chaussée
Type(s) de couverture : terrasse, toit à longs pans

Typologies et état de conservation

État de conservation : désaffecté

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : vestiges de guerre
Éléments remarquables : tour d'observation
Protections : classé MH, 1922/01/27
Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- **Demande de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre.**
  Demande de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre (AD nord ; 10 R 618)
  AD Nord : 10 R 618

Documents figurés

- **Photographie aérienne du 06/03/1918** (Imperial War Museum, Londres ; 30229).

Liens web

• Dossier de classement au titre Monuments Historiques : http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=REF&VALUE_1=PA00107533

Illustrations

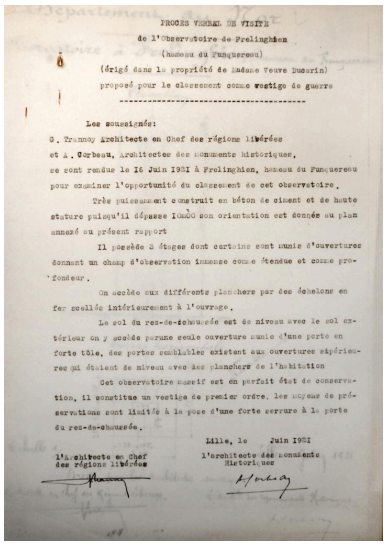
PROCES VERBAL DE VISITE
de l'Observatoire de Frelinghien
(hameau du Funquereau)
(érigé dans la propriété de Madame Veuve Ducarin)
proposé pour le classement comme vestige de guerre

Les soussignés:
G. Trannoy Architecte en Chef des régions libérées
et A. Corbeau, Architectes des monuments historiques,
se sont rendus le 16 Juin 1921 à Frelinghien, hameau du Funquereau
pour examiner l'opportunité du classement de cet observatoire.

Très puissamment construit en béton de ciment et de haute stature puisqu'il dépasse 10m00 son orientation est donnée au plan annexé au présent rapport

Il possède 3 étages dont certains sont munis d'ouvertures donnant un champ d'observation immense comme étendue et comme profondeur.

On accède aux différents planchers par des échelons en fer scellés intérieurement à l'ouvrage.

Le sol du rez-de-chaussée est de niveau avec le sol extérieur on y accède parune seule ouverture munie d'une porte en forte tôle, des portes semblables existent aux ouvertures supérieures qui étaient de niveau avec les planchers de l'habitation

Cet observatoire massif est en parfait état de conservation, il constitue un vestige de premier ordre, les moyens de préservations sont limités à la pose d'une forte serrure à la porte du rez-de-chaussée.

Lille, le Juin 1921
l'Architecte en Chef des régions libérées
l'architecte des monuments Historiques

Procès verbal de juin 1921 suite à la proposition de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre.
Phot. Ramette Jean-Marc (reproduction)
IVR32_20185900235NUCA

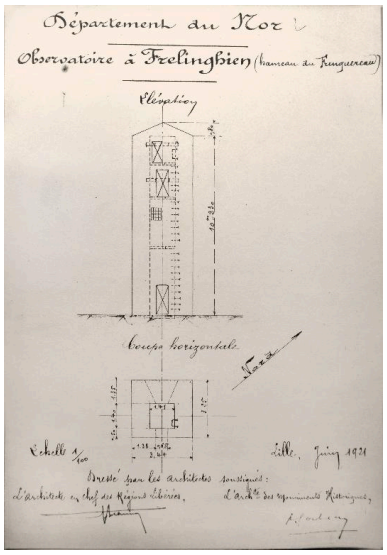

Plan et élévation de l'observatoire de Frelinghien de juin 1921 suite à la proposition de classement comme vestige de guerre.
Phot. Ramette Jean-Marc (reproduction)
IVR32_20185901437NUCA

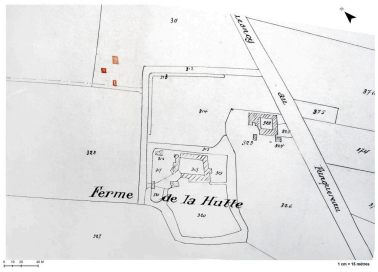

Positions des édifices sur fac-similé du cadastre de 1833 (section B) joint à la proposition de classement, en juin 1921, de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre.
Phot. Ramette Jean-Marc (reproduction)
IVR32_20185900236NUCA

Ferme de la Hutte une photographies aérienne britannique du 6 mars 1918. Le colombier masque encore l'observatoire.
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR32_20175901515NUCA

Ferme de la hutte sur une photographie aérienne de 2014. La colombier a disparu dévoilant l'observatoire casematé.
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR32_20175901516NUCA

Vue de trois-quarts vers l'est de l'observatoire casematé (A). On remarque l'empreinte des ouvertures de l'ancien colombier ainsi que l'embrasure d'observation au sommet.
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR32_20165901024NUCA

Vue de trois-quarts vers l'ouest de l'observatoire casematé (A). On note la présence de trois portes et d'une baie dôtée d'une gtille
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR32_20165901022NUCA

Vue de trois-quarts vers le nord-est de l'observatoire casematé (A). On note la présence d'une embrasure au sommet, orientée vers l'ouest
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR32_20165901023NUCA

Casemate B, vue de trois-quarts vers 3 sud-est
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR32_20165901019NUCA

Casemate B, vers le sud-ouest
Phot. Jean-Marc Ramette

IVR32_20165901020NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Les ouvrages fortifiés de la première guerre mondiale : le Champ de bataille des Weppes - dossier de présentation (IA59005044)
Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Jean-Marc Ramette
Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

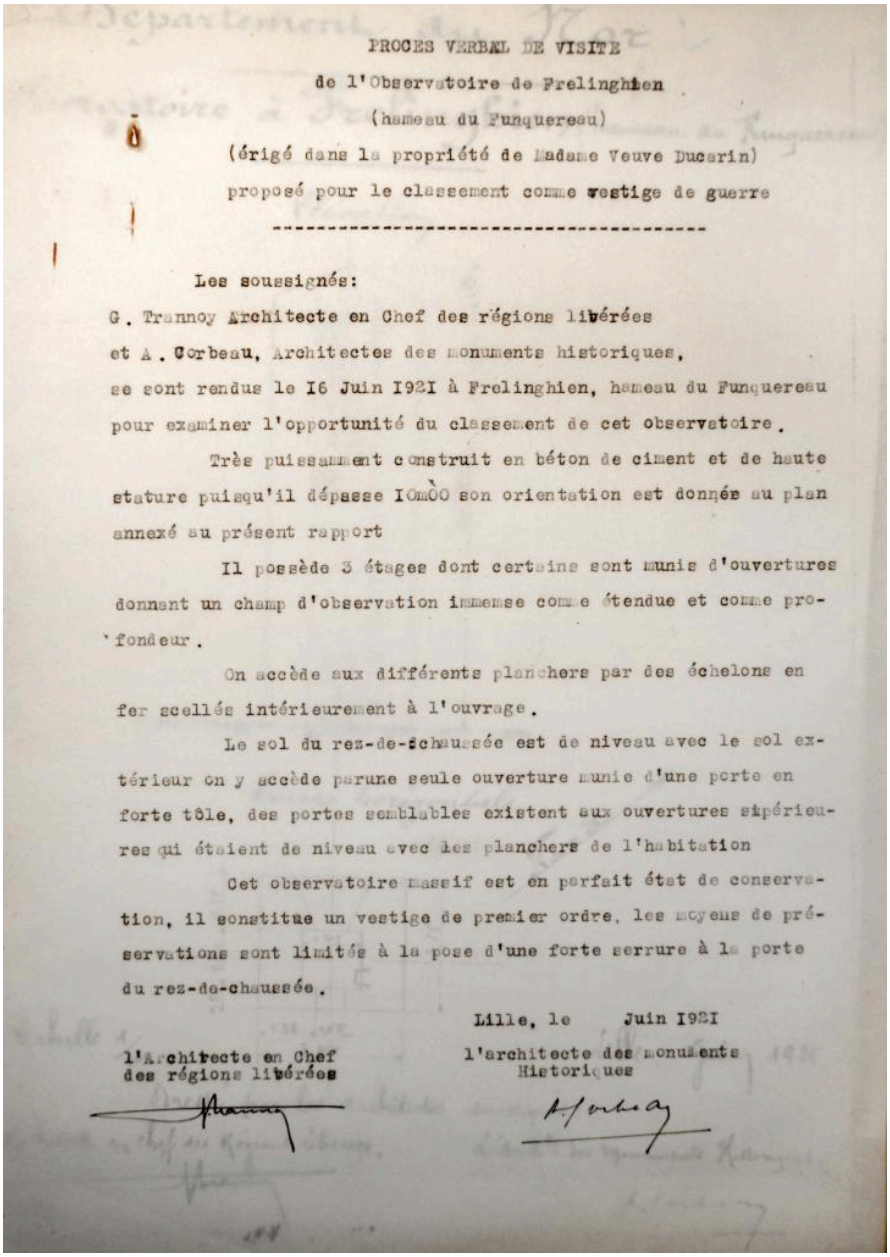

PROCES VERBAL DE VISITE
de l'Observatoire de Frelinghien
(hameau du Funquereau)
(érigé dans la propriété de Madame Veuve Ducarin)
proposé pour le classement comme vestige de guerre

Les soussignés:
G. Trannoy Architecte en Chef des régions libérées
et A. Corbeau, Architectes des monuments historiques,
se sont rendus le I6 Juin I92I à Frelinghien, hameau du Funquereau pour examiner l'opportunité du classement de cet observatoire.

Très puissamment construit en béton de ciment et de haute stature puisqu'il dépasse I0m00 son orientation est donnée au plan annexé au présent rapport

Il possède 3 étages dont certains sont munis d'ouvertures donnant un champ d'observation immense comme étendue et comme profondeur.

On accède aux différents planchers par des échelons en fer scellés intérieurement à l'ouvrage.

Le sol du rez-de-chaussée est de niveau avec le sol extérieur on y accède parune seule ouverture munie d'une porte en forte tôle, des portes semblables existent aux ouvertures supérieures qui étaient de niveau avec les planchers de l'habitation

Cet observatoire massif est en parfait état de conservation, il constitue un vestige de premier ordre, les moyens de préservations sont limités à la pose d'une forte serrure à la porte du rez-de-chaussée.

Lille, le Juin I92I

l'Architecte en Chef des régions libérées

l'architecte des monuments Historiques

Procès verbal de juin 1921 suite à la proposition de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre.

Référence du document reproduit :

- **Demande de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre.**
  Demande de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre (AD nord ; 10 R 618)
  AD Nord : 10 R 618

IVR32_20185900235NUCA
Auteur de l'illustration : Ramette Jean-Marc (reproduction)
(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

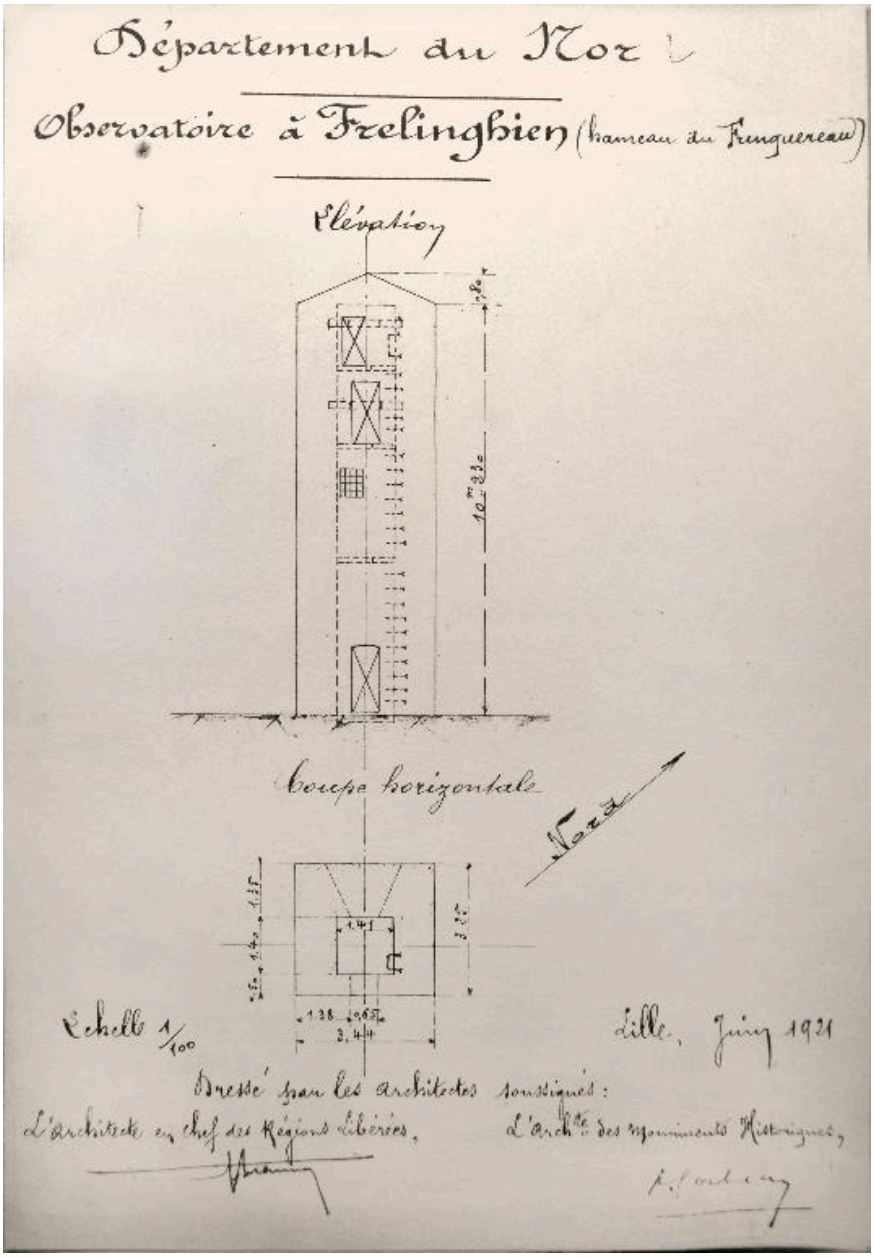

Plan et élévation de l'observatoire de Frelinghien de juin 1921 suite à la proposition de classement comme vestige de guerre.

Référence du document reproduit :

- **Demande de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre.**
  Demande de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre (AD nord ; 10 R 618)
  AD Nord : 10 R 618

IVR32_20185901437NUCA
Auteur de l'illustration : Ramette Jean-Marc (reproduction)
(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

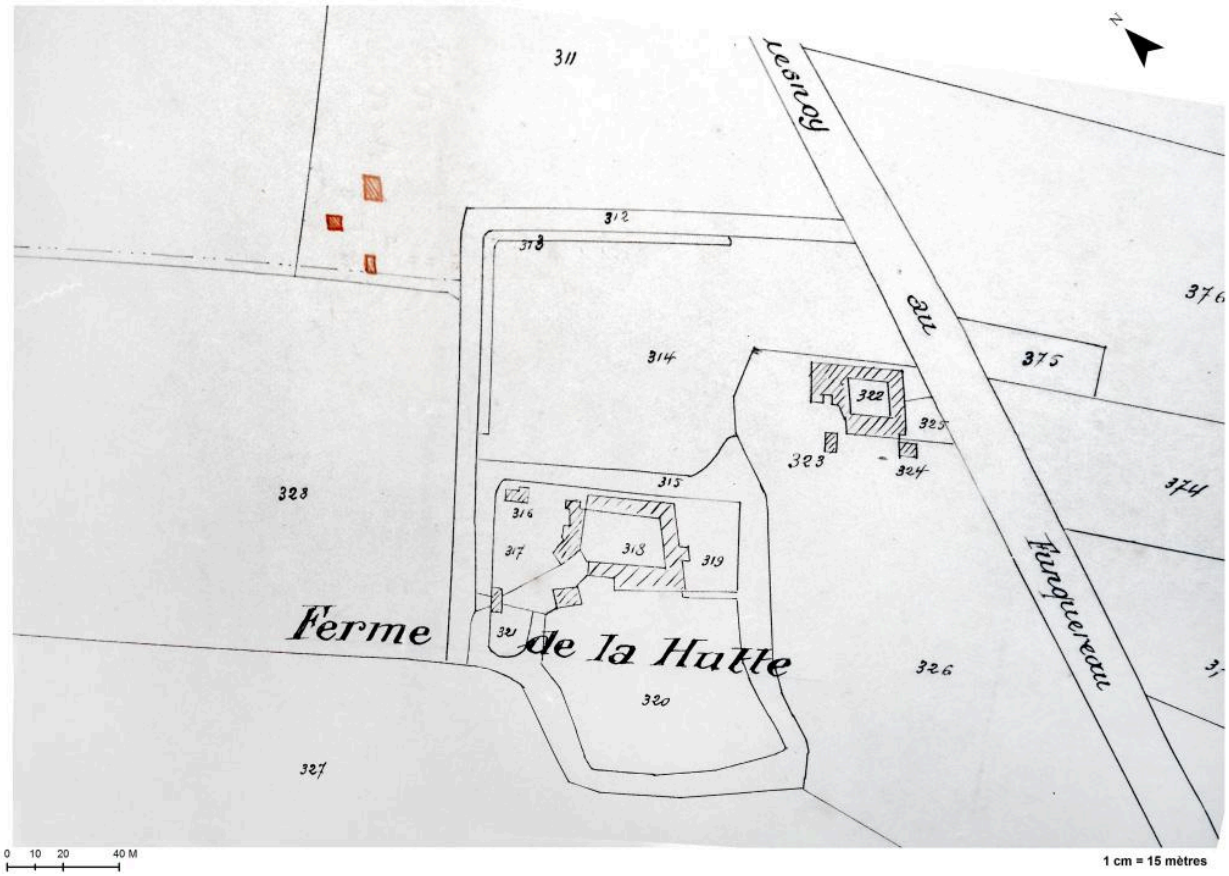

Positions des édifices sur fac-similé du cadastre de 1833 (section B) joint à la proposition de classement, en juin 1921, de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre.

Référence du document reproduit :

- **Demande de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre.**
  Demande de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre (AD nord ; 10 R 618)
  AD Nord : 10 R 618

IVR32_20185900236NUCA
Auteur de l'illustration : Ramette Jean-Marc (reproduction)
(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

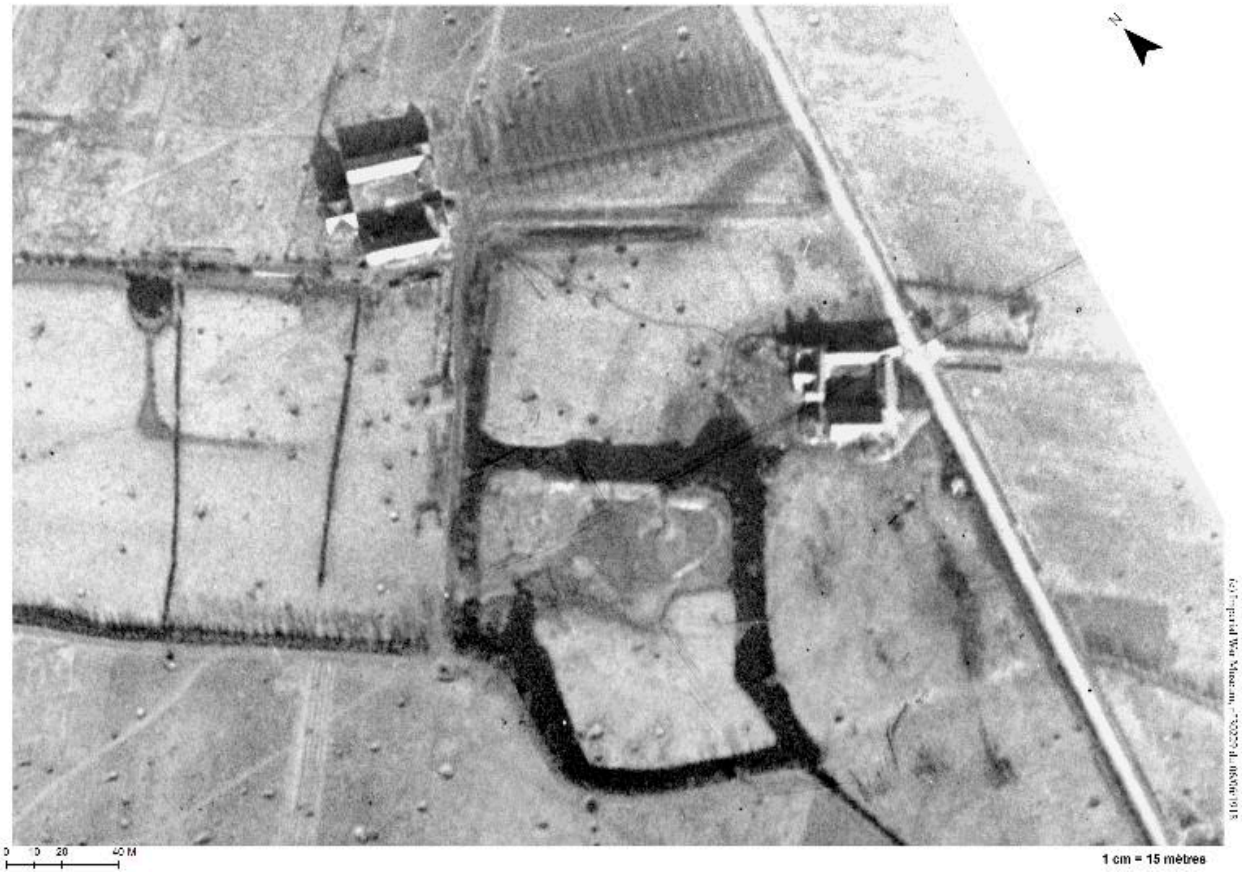

Ferme de la Hutte une photographies aérienne britannique du 6 mars 1918. Le colombier masque encore l'observatoire.

IVR32_20175901515NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Imperial War Museum, London, United-Kingdom
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Ferme de la hutte sur une photographie aérienne de 2014. La colombier a disparu dévoilant l'observatoire casematé.

IVR32_20175901516NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) IGN
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue de trois-quarts vers l'est de l'observatoire casematé (A). On remarque l'empreinte des ouvertures de l'ancien colombier ainsi que l'embrasure d'observation au sommet.

IVR32_20165901024NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue de trois-quarts vers l'ouest de l'observatoire casematé (A). On note la présence de trois portes et d'une baie dôtée d'une gtille

IVR32_20165901022NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue de trois-quarts vers le nord-est de l'observatoire casematé (A). On note la présence d'une embrasure au sommet, orientée vers l'ouest

IVR32_20165901023NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Casemate B, vue de trois-quarts vers 3 sud-est

IVR32_20165901019NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Casemate B, vers le sud-ouest

IVR32_20165901020NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation